

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PASSERELLE
80 rue des Anciens Combattants d'AFN
42740 SAINT PAUL EN JAREZ

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

Y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social & Culturel Passerelle
80 rue des anciens combattants d'AFN
42740 - SAINT PAUL EN JAREZ -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre social & Culturel Passerelle relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23/07/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 141 956 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

En outre

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 7 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	612	332	280	433	153	35.33
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	57 225	55 461	1 764	6 998	5 234	74.79
	Autres immobilisations corporelles	40 784	31 108	9 676	12 107	2 432	20.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	83		83	83		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		98 704	86 901	11 803	19 622	7 819	39.85
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	16 269		16 269		16 269	
	Autres créances	46 476		46 476	75 506	29 030	38.45
	Valeurs mobilières de placement	39 064		39 064	39 000	64	0.16
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	237 157		237 157	213 761	23 397	10.95
	Charges constatées d'avance (3)				270	270	100.00
Total III		338 966		338 966	328 537	10 429	3.17
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		437 670	86 901	350 769	348 159	2 610	0.75

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	210 617		210 617			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	43 825		46 198		2 373	5.14
	Report à nouveau	1 373		1 373			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 531		2 373		10 904	459.54
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	261 600		253 069		8 531	3.37
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	14 398		23 415		9 017	38.51
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	3 701				3 701	
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	18 099		23 415		5 316	22.70
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	295		210		85	40.47
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 957				10 957	
	Dettes fiscales et sociales	29 404		39 828		10 424	26.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 353		14 162		8 809	62.20
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	25 062		17 475		7 587	43.42
	Total IV	71 071		71 675		605	0.84
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	350 769		348 159		2 610	0.75

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

46 008 54 200
295

Cabinet FONT-GUILLOT

15

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	297 432		291 623		5 810	1.99
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	141 956		132 051		9 905	7.50
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 362		31 357		8 005	25.53
Collectes	2 520		1 675		845	50.48
Cotisations	7 530		8 003		473	5.91
Autres produits						
Total I	488 801		464 709		24 092	5.18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	52 967		48 306		4 661	9.65
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	107 249		95 554		11 695	12.24
Impôts, taxes et versements assimilés	5 103		5 016		87	1.73
Salaires et traitements	233 160		223 639		9 521	4.26
Charges sociales	71 862		82 052		10 190	12.42
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 819		13 465		5 647	41.93
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions			809		809	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	64				64	
Total II	478 224		468 841		9 383	2.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	10 577		4 132		14 709	355.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		860	1 126		266	23.60
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		860	1 126		266	23.60
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		860	1 126		266	23.60
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		11 437	3 006		14 443	480.41
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 155	1 021		3 134	306.92
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		4 155	1 021		3 134	306.92
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 300	293		3 006	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		3 300	293		3 006	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		855	728		128	17.55
Impôts sur les bénéfices (IX)		60	94		34	36.17
Total des produits (I+III+V+VII)		493 816	466 856		26 960	5.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		481 584	469 229		12 355	2.63
Solde intermédiaire		12 232	2 373		14 605	615.52
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 701			3 701	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		8 531	2 373		10 904	459.54

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une crise sanitaire majeure survient postérieurement à la clôture de ces comptes.
Celle-ci aura des conséquences importantes à court et moyen termes dont l'incidence financière ne peut être quantifiée à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	612		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 225		
Installations générales agencements aménagements divers	19 089		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 695		
TOTAL	98 009		
Autres titres immobilisés	83		
TOTAL	83		
TOTAL GENERAL	98 704		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			612	612
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 225	57 225
Installations générales agencements aménagements divers			19 089	19 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 695	21 695
TOTAL			98 009	98 009
Autres titres immobilisés			83	83
TOTAL			83	83
TOTAL GENERAL			98 704	98 704

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	179	153		332
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 227	5 234		55 461
Installations générales agencements aménagements divers	7 703	2 066		9 768
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 974	366		21 340
TOTAL	78 903	7 666		86 569
TOTAL GENERAL	79 082	7 819		86 901

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	153				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 234				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 066				
Matériel de bureau informatique mobilier	366				
TOTAL	7 666				
TOTAL GENERAL	7 819				

VB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	210 617				210 617
Réserves :					
Autres réserves	46 198			2 373	43 825
Report à nouveau	1 373				1 373
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 373	10 904			8 531
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	253 069	10 904		2 373	261 600

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	23 415		9 017		14 398
TOTAL	23 415		9 017		14 398
TOTAL GENERAL	23 415		9 017		14 398
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 701	9 017		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	16 269	16 269	
Personnel et comptes rattachés	1 350	1 350	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123	123	
Débiteurs divers	45 003	45 003	
TOTAL	62 745	62 745	

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	295	295		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 957	10 957		
Personnel et comptes rattachés	12 855	12 855		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 469	16 469		
Autres impôts taxes et assimilés	80	80		
Autres dettes	5 353	5 353		
Produits constatés d'avance	25 062	25 062		
TOTAL	71 071	71 071		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
PROJET MANGA	1 666			1 666	1 666
PROJET ASSE COEUR VERT	2 035			2 035	2 035
TOTAL	3 701			3 701	3 701

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	43 997
Total	43 997

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	17 247
Autres dettes	3 179
Total	20 426

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	25 062
Total	25 062

Subventions d'équipement

Aucune subvention d'investissement n'a été accordée au titre de l'exercice 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Face à l'impossibilité de déterminer avec précision et dans l'attente d'informations du Ministre de la Vie Associative, il n'est pas publié la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants et bénévoles comme le réclame l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006.

Valorisation des contributions volontaires

Les éléments supplétifs ont été évalués à un montant de 118 236.19 euros.
Ils correspondent à la mise à disposition de locaux et de personnel par la commune de Saint Paul en Jarez pour (Chiffres 2018).

VB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Une reprise de provisions de 9 017 € euros a été comptabilisée au 31 décembre 2019.

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève donc à 14 398 euros à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 63 ans
- Taux d'actualisation : 1.30 %
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Taux de progression des salaires : 0.77 %
- Taux de charges patronales : 42 %

YB

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

Y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social & Culturel Passerelle
80 rue des anciens combattants d'AFN
42740 - SAINT PAUL EN JAREZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L.612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE

le 7 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON